RCS : NICE
Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01426
Numéro SIREN : 752 382 572
Nom ou dénomination : ABCDis

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2021 sous le numéro de dépôt 4942

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCDIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 85 rue de France 06000 NICE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 7 5 2 3 8 2 5 7 2 0 0 0 2 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2020

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	13 000	AC 13 000	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 259	AG 4 259	
		Fonds commercial (1)	AH	74 750	AI	74 750
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 034 937	AK 1 303 476	2 731 461
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	2 176 958	AQ 1 584 874	592 083
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	725 403	AS 631 779	93 623
		Autres immobilisations corporelles	AT	180 955	AU 99 810	81 145
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	61 808	CV	61 808
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	45 170	BE	45 170
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	56 502	BI	56 502
		TOTAL (II)	BJ	7 373 744	BK 3 637 199	3 736 544
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	289 829	BU	289 829
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 973	BY	6 973
		Autres créances (3)	BZ	174 259	CA	174 259
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	970 098	CG	970 098
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	20 014	CI	20 014
		TOTAL (III)	CJ	1 461 175	CK	1 461 175
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 834 919	1A 3 637 199	5 197 719

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Certifié conforme le 3 mars 2021

Certif

AJ

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	201 417
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	209 807
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	466 225
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 604 436
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	104 071
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	695 536
	Dettes fiscales et sociales	DY	268 960
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	58 488
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	4 731 493
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 197 719

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 459 766
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCDIS — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	9 573 899	FB		FC	9 573 899
	Production vendue biens *	FD	229 465	FE		FF	229 465
	Production vendue services *	FG	31 355	FH		FI	31 355
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 834 720	FK		FL	9 834 720
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	11 064
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	7 829
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 281
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	9 857 896
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	6 330 759
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(21 901)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	34 120
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 356 316
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	116 180
	Salaires et traitements*					FY	1 068 425
	Charges sociales (10)					FZ	273 454
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	411 928
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	4 838
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	9 574 122
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	283 774
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	221
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	221
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	53 841
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	53 841
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(53 619)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	230 154

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SAS ABCDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	15 976
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 600
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	17 576
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	65 789
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 600
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	67 389
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(49 812)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(29 465)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 875 695
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 665 887
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	209 807

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	858
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	94 832
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	7 829
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	670
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(lignes 1 à 6)

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

Désignation

SAS ABCDIS

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 165	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 589	
Charges sur exercices anterieurs	35 035	
Produits sur exercices anterieus		15 976
Produits de cession des éléments d'actifs cédés		1 600
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	1 600	

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS ABCDIS — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ	13 000	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	4 113 946	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	2 176 958	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	660 737	KT	KU 64 665
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	76 049	KW	KX 43 737
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY	32 291	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	27 752	LC	LD 1 125
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
	TOTAL III		LN	2 973 788	LO	LP 109 528
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U	57 504	8V	8W 5 904
	Autres titres immobilisés		IP	45 033	IR	IS 137
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	60 669	IU	IV
	TOTAL IV		LQ	163 206	LR	LS 6 041
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	7 263 941	ØH	ØJ 115 569

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ 13 000	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 4 113 946	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 2 176 958	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 725 403	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 119 787	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 32 291	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 28 877	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG	NH 3 083 317	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX 1 600	ØY 61 808	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C 45 170	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 4 167	2F 56 502	2G
	TOTAL IV	I3		NJ 5 767	NK 163 480	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 5 767	ØL 7 373 744	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2020
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABCDIS

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCDIS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY	13 000	EL		EM		EN	13 000
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	1 147 281	PF	160 454	PG		PH	1 307 735
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	1 367 214	PW	217 660	PX		PY	1 584 874
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	613 274	QA	18 505	QB		QC	631 779
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	49 496	QE	8 329	QF		QG	57 825
	Matériel de transport	QH	9 567	QI	5 359	QJ		QK	14 926
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 437	QM	1 621	QN		QO	27 058
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 064 990	QV	251 474	QW		QX	2 316 464
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 225 271	ØP	411 928	ØQ		ØR	3 637 199

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020,
dont le total est de 5 197 719 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 209 808 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/12/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Autres immobilisations incorporelles : 3 à 25 ans
* Agencements des constructions : 4 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage.

La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les matières consommables ainsi que les marchandises sont évaluées au coût d'acquisition, hors frais de stockage.

Une provision pour dépréciation de stock a été comptabilisée à chaque fois que le coût d'acquisition était supérieur à la valeur de marché.

Règles et méthodes comptables

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Turn over faible chez les + de 35 ans

Faits caractéristiques

Conséquences de l'événement Covid-19

Face à une situation de pandémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.
Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)
La société a demandé des reports d'échéances pour une durée de 6 mois sur certains de ses emprunts.
Le montant total des échéances reportées s'élève à 103 538 euros au 30/09/2020.
Par ailleurs, la société a obtenu un Pret Garanti par l'Etat (PGE) en septembre 2020 d'un montant de 500 000 euros

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

ABCDis
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social : 85-87, rue de France
06000 NICE

752 382 572 RCS NICE
---***---

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires des associés, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 209 808 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice..... 209 808 €

- En totalité à titre de dividendes
 Soit 41,9616 € par actions,

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres est de 256 418 €.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents est le suivant :

Exercice clos le 30 septembre 2019 :
150 000 €, soit 30 € par action.

Exercice clos le 30 septembre 2018 :
Néant.

Exercice clos le 30 septembre 2017 :
Néant.

*
* *

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 03 mars 2021

Certifié conforme
La Présidente
La société AB HOLDING
Représentée par son Gérant
Monsieur Arnaud BLACHERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

SAS ABCDIS

2020



SAS ABCDis

SAS au capital de 50 000 €

85-87, Rue de France
06000 NICE
RCS NICE 752 382 572

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCis relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.
S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice le 16 Février 2021



Karine VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2020	Net 30/09/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	13 000	13 000		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 259	4 259		
Fonds commercial (1)	74 750		74 750	74 750
Autres immobilisations incorporelles	4 034 937	1 303 476	2 731 461	2 891 915
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 176 958	1 584 875	592 083	809 744
Installations techniques, matériel et outillage industriels	725 404	631 780	93 624	47 463
Autres immobilisations corporelles	180 956	99 810	81 145	51 591
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	61 808		61 808	57 504
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	45 171		45 171	45 033
Prêts				
Autres immobilisations financières	56 502		56 502	60 670
	7 373 744	**3 637 200**	**3 736 544**	**4 038 671**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	289 829		289 829	267 928
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	6 973		6 973	4 372
Autres créances	174 259		174 259	187 866
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	970 099		970 099	472 373
Charges constatées d'avance (3)	20 015		20 015	45 439
	1 461 175		**1 461 175**	**977 977**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**8 834 919**	**3 637 200**	**5 197 719**	**5 016 648**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Bilan passif

	30/09/2020	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	201 418	50 309
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**209 808**	**301 109**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**466 226**	**406 418**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 604 436	3 472 935
Emprunts et dettes financières diverses (3)	104 072	65 711
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	695 537	767 073
Dettes fiscales et sociales	268 960	258 800
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	58 489	45 711
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**4 731 494**	**4 610 230**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**5 197 719**	**5 016 648**
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 271 728	2 922 024
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 459 766	1 688 206
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Compte de résultat

	30/09/2020	30/09/2019
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	9 573 900	9 725 725
Production vendue (biens)	229 465	248 054
Production vendue (services)	31 356	43 817
Chiffre d'affaires net	**9 834 721**	**10 017 596**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	11 065	5 138
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	7 829	44 396
Autres produits	4 282	2 563
Total des produits d'exploitation (I)	**9 857 897**	**10 069 692**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	6 330 759	6 482 727
Variations de stock	-21 902	-28 870
Achats de matières premières et autres approvisionnements	34 121	42 061
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 356 316	1 349 006
Impôts, taxes et versements assimilés	116 181	126 287
Salaires et traitements	1 068 426	1 055 953
Charges sociales	273 454	283 276
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	411 929	401 407
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	4 839	3 349
Total des charges d'exploitation (II)	**9 574 123**	**9 715 196**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**283 774**	**354 497**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	222	433
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total des produits financiers (V)	**222**	**433**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	53 841	85 291
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	**53 841**	**85 291**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-53 619**	**-84 858**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**230 155**	**269 639**

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Compte de résultat (suite)

	30/09/2020	30/09/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	15 977	27 819
Sur opérations en capital	1 600	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	**17 577**	**27 819**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	65 789	20 728
Sur opérations en capital	1 600	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**67 389**	**20 728**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-49 812**	**7 091**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-29 465	-24 380
Total des produits	**9 875 695**	**10 097 944**
Total des charges	**9 665 888**	**9 796 835**
BENEFICE OU PERTE	**209 808**	**301 109**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	858	41

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix-en-Provence

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020,
dont le total est de 5 197 719 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 209 808 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/12/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Aix en Provence
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes

SAS ABCDIS | Période du 01/10/2019 au 30/09/2020 | Comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Autres immobilisations incorporelles : 3 à 25 ans
* Agencements des constructions : 4 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage.

La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les matières consommables ainsi que les marchandises sont évaluées au coût d'acquisition, hors frais de stockage.

Une provision pour dépréciation de stock a été comptabilisée à chaque fois que le coût d'acquisition était supérieur à la valeur de marché.

Règles et méthodes comptables

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Turn over faible chez les + de 35 ans

Faits caractéristiques

Conséquences de l'événement Covid-19

Face à une situation de pandémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.
Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)
La société a demandé des reports d'échéances pour une durée de 6 mois sur certains de ses emprunts.
Le montant total des échéances reportées s'élève à 103 538 euros au 30/09/2020.
Par ailleurs, la société a obtenu un Pret Garanti par l'Etat (PGE) en septembre 2020 d'un montant de 500 000 euros.

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Cour d'Appel Aix en Provence
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	13 000			13 000
- Fonds commercial	74 750			74 750
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 039 196			4 039 196
Immobilisations incorporelles	**4 126 946**			**4 126 946**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 176 958			2 176 958
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	660 738	64 666		725 404
- Installations générales, agencements aménagements divers	76 049	43 738		119 787
- Matériel de transport	32 291			32 291
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 752	1 125		28 877
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**2 973 789**	**109 529**		**3 083 317**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	57 504	5 904	1 600	61 808
- Autres titres immobilisés	45 033	137		45 171
- Prêts et autres immobilisations financières	60 670		4 167	56 502
Immobilisations financières	**163 207**	**6 041**	**5 767**	**163 481**
ACTIF IMMOBILISE	**7 263 942**	**115 570**	**5 767**	**7 373 744**

SAS ABCDIS | Période du 01/10/2019 au 30/09/2020 | Comptes annuels

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		109 529	6 041	115 570
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**109 529**	**6 041**	**115 570**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			5 767	5 767
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			**5 767**	**5 767**

Cour d'Appel Aix en Provence Commissaire aux Comptes

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		33,33
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Frais d'établissement amortis en totalité au 30/09/2016

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	30/09/2020
Éléments achetés	74 750
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**74 750**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	13 000			13 000
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 147 281	160 454		1 307 735
Immobilisations incorporelles	**1 160 281**	**160 454**		**1 320 735**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 367 214	217 661		1 584 875
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	613 275	18 505		631 780
- Installations générales, agencements aménagements divers	49 496	8 329		57 825
- Matériel de transport	9 567	5 359		14 926
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 438	1 621		27 059
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**2 064 990**	**251 475**		**2 316 465**
ACTIF IMMOBILISE	**3 225 271**	**411 929**		**3 637 200**

K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 257 749 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	56 502		56 502
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 973	6 973	
Autres	174 259	174 259	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	20 015	20 015	
Total	**257 749**	**201 247**	**56 502**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	30/09/2020	30/09/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	97 649	139 098
Disponibilités		
Total	**97 649**	**139 098**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 18/02/2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	50 309
Résultat de l'exercice précédent	301 109
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**351 418**
Affectations aux réserves	
Distributions	150 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	201 418
Total des affectations	**351 418**

K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

SAS ABCDIS | Période du 01/10/2019 au 30/09/2020 | Comptes annuels

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2020
Capital	50 000				50 000
Réserve légale	5 000				5 000
Report à Nouveau	50 309	201 418	201 418	50 309	201 418
Résultat de l'exercice	301 109	-301 109	209 808	301 109	209 808
Dividendes		*150 000*			
Total Capitaux Propres	**406 418**	**50 309**	**411 226**	**351 418**	**466 226**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 731 494 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	3 604 436	332 709	2 313 965	957 763
Emprunts et dettes financières divers	104 072	104 072		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	695 537	695 537		
Dettes fiscales et sociales	268 960	268 960		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	58 489	58 489		
Produits constatés d'avance				
Total	**4 731 494**	**1 459 766**	**2 313 965**	**957 763**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 111 899			
Emprunts remboursés sur l'exercice :	980 398			

Tenant compte des reports d'échéances de prêts à la suite de la pandémie Covid-19 et du PGE obtenu en septembre 2020 (remboursement prévu sur 5 ans après l'année de différé autorisée).

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 104 437		
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**3 104 437**		

Voir détail dans les engagements hors bilan.

Charges à payer

	30/09/2020	30/09/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	539	9 319
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	222 567	205 704
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	35 431	31 942
Total	**258 538**	**246 965**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	30/09/2020	30/09/2019
Charges d'exploitation	20 015	45 439
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	**20 015**	**45 439**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 8 200 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Parties liées

- Prestations de services facturées par la SARL AB HOLDING pour un montant de 102 000 €.

Charges et Produits exceptionnels

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 165	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 589	
Charges sur exercices anterieurs	35 035	
Produits sur exercices anterieus		15 977
Produits de cession des éléments d'actifs cédés		1 600
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	1 600	
TOTAL	**67 389**	**17 577**

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 43 personnes dont 2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	5	
Employés	37	
Ouvriers		
Total	**43**	

SAS ABCDIS | Période du 01/10/2019 au 30/09/2020 | Comptes annuels

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	46 654
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
ARKEA - Capital initial emprunté et garanti (1)	*996 000*
BFCC - Capital initial emprunté et garanti (2)	*1 991 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (3)	*996 000*
BBCC - Capital initial emprunté et garanti (4)	*675 000*
ARKEA - Capital initial emprunté et garanti (5)	*338 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (6)	*338 000*
BFCC - Capital initial emprunté et garanti (7) Echu dans l'exercice	
CIC - Capital initial emprunté et garanti (8)	*300 000*
BPMED - Capital initial emprunté et garanti (9)	*350 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (10)	*100 000*
Autres engagements donnés	6 084 000
Total	**6 130 654**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

(1) Emprunt ARKEA :
- Montant initial de 996 K€, à échéance 03/2028
- Capital restant du au 30/09/2020 : 551.568 €

- Privilège de prêteur de deniers d' ABCDis limité à 815.889€ sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Promesse d'affectation hypothécaires d'ABCDis limité à 98.009€ sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 996.000€, pour la durée du prêt.
- Promesse d'affectation hypothécaires de FRANCE IMPERATOR à hauteur de 996.000€ sur nue-Propriété des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Caution personnelle et solidaire de TR4 à hauteur de 1.195.200€, pour la durée du prêt.
- Caution personnelle et solidaire de SUPREME à hauteur de 1.195.200€, pour la durée du prêt.

Autres informations

(2) Emprunt BFCC :
- Montant initial de 1.991 K€, à échéance 04/2028
- Capital restant du au 30/09/2020 : 1.086.366 €

- Privilège de prêteur de deniers d'ABCDis à hauteur de 1.911.000€ sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Promesse de nantissement du fonds de commerce d'ABCDis limité à 1.911.000€, pour la durée du prêt.
- Affectation hypothécaire consenti par FRANCE IMPERATOR sur la nue-propriété des biens immobiliers à hauteur de 1.991.000€, pour la durée du prêt.

(3) Emprunt CIC :
- Montant initial de 996 K€, à échéance 06/2028
- Capital restant du au 30/09/2020 : 565.049 €

- Privilège de prêteur de deniers d'ABCDis à hauteur de 996.000€ sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 996.000€ en principal et à hauteur de 199.200€ pour tous les intérêts et frais accessoires, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 limité à 597.600€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME limité à 597.600€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de FRANCE IMPERATOR à hauteur de 1.195.200€, pour la durée du prêt.
- Affectation hypothécaire de FRANCE IMPERATOR sur la nue-propriété des biens immobiliers à hauteur de 1.195.200€, pour la durée du prêt.

(4) emprunt BFCC :
- Montant initial de 675 K€, à échéance 07/2025
- Capital restant du au 30/09/2020 : 275.784 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 675.000€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 à hauteur de 675.000€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de AB HOLDING à hauteur de 675.000€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME à hauteur de 675.000€, pour la durée du prêt.

(5) Emprunt ARKEA :
- Montant initial de 338 K€, à échéance 10/2025
- Capital restant du au 30/09/2020 : 155.071 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 338.000€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 à hauteur de 405.600€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME à hauteur de 405.600€, pour la durée du prêt.

(6) Emprunt CIC :
- Montant initial de 338 K€, à échéance 06/2025
- Capital restant du au 30/09/2020 : 146.484 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 338.000€ en principal et à hauteur de 67.600€ pour tous les intérêts et frais accessoires, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 limitée à 202.800€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME limitée à 202.800€, pour la durée du prêt.

(7) Emprunt BFCC :
- Montant initial de 650 K€, à échéance 02/2020
- Capital restant du au 30/09/2020 : 0 €

- Promesse de nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 650.000€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 à hauteur de 650.000€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME à hauteur de 650.000€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de AB HOLDING à hauteur de 650.000€, pour la durée du prêt.

SAS ABCDIS
Période du 01/10/2019 au 30/09/2020
Comptes annuels

Autres informations

(8) Emprunt CIC :
- Montant initial de 300 K€, à échéance 01/2021
- Capital restant du au 30/09/2020 : 23.718 €

- Caution solidaire de TR4 limitée à 180.000€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME limitée à 180.000€, pour la durée du prêt.

(9) Emprunt BPMED :
- Montant initial de 350 K€, à échéance 01/2024
- Capital restant du au 30/09/2020 : 211.782 €

- Caution solidaire de AB HOLDING à hauteur de 420.000€, pour la durée du prêt.

(10) Emprunt CIC : à échéance 01/2025
- Montant initial de 100 K€
- Capital restant du au 30/09/2020 : 88.615 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 100.000€, pour la durée du prêt.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 46 854 euros

Cour d'Appel d'Aix en Provence
Commissaire aux Comptes
C. VIGOUROUX